

Hypam Rapid Fixer USA/Can

SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX (HPR)

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Hypam Rapid Fixer USA/Can
Code du produit. 1758285

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Solution fixative photographique
Utilisations Déconseillées Pas connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
Identification de la société HARMAN Technology Ltd
Adresse du Fabricant Ilford Way
Mobberley
Knutsford
Cheshire East
WA16 7JL
Code postal
Téléphone: +44(0)1565 650000
Fax +44(0)1565 872734
Email web-admin@harmantechnology.com
Heures de bureau

Fournisseur
Identification de la société Amplis Foto Inc.
Adresse du Fournisseur 22 Telson Street
Markham
Ontario

Code postal L3R 1E5
Téléphone: 905 477 4111
Fax 905 477 2502
Email christine@amplis.com
Heures de bureau

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Association canadienne des centres antipoison et de toxicologie clinique
Tél. d'urgence ligne d'assistance nationale (Ex. Québec & Nunavut) - 1-844-764-7669
Centre antipoison du Québec (CAPQ) - 1-800-463-5060
Nunavut - Contactez votre centre de santé local
Contacter contact@infopoison.ca

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation sur les produits dangereux Repr. 1B :Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale Hypam Rapid Fixer USA/Can

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Mention(s) d'Avertissement Danger

Mention(s) de Danger H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mention(s) de mise en garde
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Hypam Rapid Fixer USA/Can

P405: Garder sous clef.

P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

2.3 Autres dangers

Rien de connu.

2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
sodium hydrogensulphite ... % sodium bisulphite ... %	7631-90-5	<5	Acute Tox. 4 H302	GHS07
Missing Phrase	10043-35-3	2.6022	Acute Tox. 4 H332 Repr. 1B H360	GHS08 GHS07
acetic acid ... %	64-19-7	1.4475	Flam. Liq. 3 H226 Skin Corr. 1A H314 Statique des fluides	GHS02 GHS05

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Contact avec la Peau EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Contact avec les yeux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 Ingestion EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Traiter symptomatiquement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.
 Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

Hypam Rapid Fixer USA/Can**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Tenir hors de portée des enfants.

Température de stockage
Temps limite de stockage
Matières incompatibles

Ambiante.
Stable dans les conditions normales.
Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution fixative photographique

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	LTEL (TWA 8 heures, ppm)	LTEL (TWA 8 heures, mg/m ³)	STEL (ppm)	STEL (mg/m ³)	Remarque:
Sodium, bisulfite de	7631-90-5		5			
Borate, composés inorganiques du, (don't l'acide borique)	10043-35-3		2		6	Pi
Acide acétique	64-19-7	10	25	15	37	

Région
Canada - French

Source
Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Valeurs D'exposition Admissibles des Contaminants De L'air, Janvier 2023, Québec, Canada.

Remarque
Pi

Remarques
la poussière inhalable.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (EN ISO 16321-1).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique Liquide.

Hypam Rapid Fixer USA/Can

Couleur	jaune. -vert.
Odeur	Modérément Piquante
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et plage d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	= 5.1.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Densité relative : 1.34 @ 20°C
Densité relative de vapeur	Pas connu.
Caractéristiques de la particule	Pas connu.
9.2 Autres informations	Aucun.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Non attribué.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
10.4 Conditions à éviter	Non attribué.
10.5 Matières incompatibles	Pas connu.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 12930.25
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 422.72
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Légèrement irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

11.2 Autres informations

Pas connu.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Hypam Rapid Fixer USA/Can**12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas connu.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas connu.

12.5 Autres effets néfastes

Rien de connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

14.1 Numéro ONU

Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas connu

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classé conformément à l'HPR et le fichier SDS contient tous les renseignements requis par HPR.

15.1 Réglementations canadiennes

Liste des substances domestiques (LSD) 7783-18-8, 7631-90-5, 127-09-3, 7732-18-5, 10043-35-3, 64-19-7

Liste de contrôle des exportations Non indiqué

Liste des substances prioritaires (LSP) Non indiqué

Liste des substances toxiques 64-19-7

Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) 64-19-7

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Hypam Rapid Fixer USA/Can

GHS02: SGH: Flamme
 GHS05: SGH: Corrosion
 GHS07: SGH: Point d'exclamation

Classification des dangers	Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, Catégorie 3 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1A Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B Statique des fluides : Liquide inflammable accumulant l'électricité statique
Mention(s) de Danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H332: Nocif par inhalation. H360: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Missing Phrase
Mention(s) de mise en garde	P102: Tenir hors de portée des enfants. P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.
Acronyme	ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service LTEL : Limites d'exposition à long terme STEL : Limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles
Principales sources de références et pour les données utilisées pour l'établissement du SDS	Réglementation sur les produits dangereux
Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.